

## 1- Nouvelles consignes sur l'isolement des contacts et des cas

La Direction générale de la Santé publique a fait connaître hier de nouvelles recommandations pour la gestion des cas et des contacts des enfants de 12 ans et moins. Ces consignes s'appliquent autant dans les installations que dans le milieu familial. Elles viennent compléter l'information diffusée dans le bulletin du 4 janvier concernant l'isolement des membres du personnel.

Ces nouvelles consignes s'appliquent rétroactivement pour les isolements ayant commencé au cours des derniers jours ; les enfants en isolement présentement pourront donc revenir au service de garde en fonction des nouvelles consignes.

Vous en trouverez les détails en consultant la page [Québec.ca \(Quand s'isoler\)](#) **qui sera mise à jour aujourd'hui.**

Une infographie résumant les principaux éléments vous est également fournie. Vous la trouverez en pièce jointe à ce bulletin. Nous vous invitons à l'afficher dans votre service de garde et également à l'offrir aux parents.

Pour tous les renseignements sur les symptômes de la COVID-19, vous trouverez également les détails en consultant la page [Québec.ca \(Symptômes, transmissions et traitement\)](#).

**De plus, pour information, nous reprenons ici le texte du [communiqué](#) publié hier par le Cabinet du ministre de la Famille.**

### **Pandémie de COVID-19 - Précisions sur les mesures sanitaires pour le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance à la suite des nouvelles recommandations des autorités de santé publique**

QUÉBEC, le 13 janv. 2022 /CNW Telbec/ - Dans la foulée de l'annonce du premier ministre et des nouvelles recommandations de la Direction générale de la santé publique au sujet des mesures sanitaires en vigueur et sur la situation actuelle au Québec, le ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, a tenu à préciser les modifications pour le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE).

## **Isolement des enfants fréquentant un SGEE**

Comme le recommandent les autorités de santé publique, l'isolement des enfants symptomatiques ou qui obtiennent un résultat positif à un test de dépistage rapide sera de cinq jours à compter de l'apparition des premiers symptômes. Le retour au milieu pourra s'effectuer après cette période d'isolement, à condition que l'enfant obtienne un résultat négatif à un test de dépistage rapide au cinquième jour et qu'il soit au moins 24 h sans fièvre. Advenant un résultat positif à un test de dépistage rapide au cinquième jour, l'isolement devra se poursuivre pour une période supplémentaire de cinq jours. Advenant un contact domiciliaire avec un cas positif, l'enfant devra également s'isoler selon la même procédure, et ce, même s'il ne présente aucun symptôme. Seuls les contacts domiciliaires doivent s'isoler. Les enfants d'un même groupe ou les adultes du service de garde en contact au service de garde avec un enfant positif n'auront pas à s'isoler. Rappelons que pour les tout-petits, le port du masque n'est pas requis.

## **Distribution de tests rapides**

En janvier et février, une distribution supplémentaire de 1,7 million d'autotests de COVID-19 aura lieu chaque mois, permettant ainsi aux parents de tester rapidement leur enfant si celui-ci présente des symptômes associés à la COVID-19. Ces tests sont disponibles dans les installations et remis aux parents.

De plus, les éducatrices et éducateurs ainsi que le personnel de soutien feront partie de la liste des personnes admises pour le dépistage de la COVID-19 réalisé en clinique, à l'instar du personnel de l'éducation.

## **Citation :**

« L'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance est essentiel pour les parents et pour les enfants. Les isolements cumulés ont des impacts négatifs sur le développement et sur les apprentissages des tout-petits. Je me réjouis donc de constater que la durée de l'isolement peut être réduite, tout en étant sécuritaire. Notre réseau se doit d'avoir en main tous les outils nécessaires pour appliquer ces nouvelles consignes, et c'est pourquoi des livraisons massives de tests rapides seront effectuées au cours des prochaines semaines. J'encourage également les éducatrices à prendre rendez-vous pour obtenir leur troisième dose, si ce n'est déjà fait. Comme ministre de la Famille, je suis la situation de près avec les autorités de santé publique pour m'assurer que l'ensemble de notre personnel et des enfants qui fréquentent les services de garde sont en sécurité. »

*Mathieu Lacombe, ministre de la Famille*